



Ne corrigez pas à l'œil au prétexte de passer un test !

Depuis plusieurs jours, des correcteurs et correctrices nous alertent sur les mauvaises pratiques de certaines maisons d'édition qui, dans le cadre d'un processus de recrutement, exigent des candidats qu'ils corrigent, en guise de test, plus de 100 000 signes de texte, en préparation de copie. Ce qui représente plus de douze heures de travail ! Le tout, non rémunéré.

Si organiser des tests n'a rien de choquant, il en va autrement de faire travailler gratuitement des confrères et consœurs en leur faisant miroiter une hypothétique embauche. **Un test ne doit pas excéder les 10 000 signes !** Et nous conseillons aux correcteurs et correctrices de refuser tout test qui les dépasse, a fortiori s'ils ne sont pas rémunérés.

Après le salariat déguisé, après le travail au noir, après le paiement à la tâche, c'est désormais le travail gratuit qu'ils exigent, toute honte bue !

Le syndicat a contacté les maisons d'édition qui s'adonnent à ce genre de pratiques. Sans engagement de leur part à y mettre un terme, nous dévoilerons leurs noms, saisissons l'inspection du travail et ferons un signalement à l'Urssaf.

La maltraitance, ça suffit !

Paris, le 14 mai 2022